



## **Admission aux études collégiales à l'automne 2024 : traitement au 1<sup>er</sup> tour des dossiers des élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire de l'année scolaire 2023-2024**

**Mercredi 17 janvier 2024** - Dans un contexte où le cheminement scolaire des élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire a connu des périodes d'interruption variables dans un grand nombre d'établissements scolaires du secteur public ainsi qu'un report de la fin du second trimestre à une date ultérieure à la date limite du 1<sup>er</sup> tour des admissions collégiales de l'automne 2024, il est légitime de s'inquiéter quant au traitement des dossiers de candidature des jeunes présentement en cours de réalisation de la 5<sup>e</sup> secondaire. Ce communiqué conjoint des trois services régionaux d'admission répond aux interrogations formulées par le réseau de l'enseignement secondaire à la suite des perturbations causées par la grève de l'automne 2023.

Dans un premier temps, il importe de savoir que l'analyse des candidatures à l'admission collégiale pour les élèves de la 5<sup>e</sup> secondaire au 1<sup>er</sup> tour des admissions est toujours effectuée à l'aide des résultats scolaires suivants :

- les notes finales de la 4<sup>e</sup> secondaire de l'année précédente obtenues des bases de données du ministère de l'Éducation;
- le sommaire des notes de la 5<sup>e</sup> secondaire disponibles avant le 1<sup>er</sup> mars transmis par les établissements d'enseignement, les centres de services scolaires et les commissions scolaires.

Ces informations permettent en premier lieu de valider l'admissibilité des candidat.e.s au programme d'études choisi (respect des conditions générales et particulières d'admission).

D'autre part, dans l'éventualité où le nombre de candidatures excède le nombre de places disponibles dans un programme dans un collège, ce dernier devra procéder à une sélection des candidatures présentant le meilleur potentiel de réussite des études collégiales. Cette sélection est soutenue par un système de classement basé sur la performance académique mis en place par le service régional d'admission auquel le collège est affilié.

En situation normale, les notes de la 5<sup>e</sup> secondaire en cours qui sont transmises aux services régionaux d'admission pour le 1<sup>er</sup> tour sont soit un sommaire des deux premières étapes, soit uniquement les notes de la première étape, puisque la situation varie selon les établissements scolaires. Toutefois, on sait que le ministère de l'Éducation a repoussé de deux semaines la date de fin de la seconde étape afin de permettre aux élèves du secondaire impactés par la grève de bénéficier d'un certain rattrapage des acquis scolaires avant l'évaluation de la deuxième étape. Cela a pour conséquence que les notes

qui seront disponibles pour le 1<sup>er</sup> tour des admissions seront en fait seulement celles de la première étape<sup>1</sup>, car il est impossible de déplacer la date limite du 1<sup>er</sup> mars.

Puisque l'organisation scolaire au secondaire permet que certains volets ou certaines matières ne soient pas évalués à chacune des étapes d'une même année scolaire, plusieurs s'inquiètent de l'absence de notes dans certaines matières. Cela est pertinent pour les notes des volets de français langue d'enseignement puisque l'on sait que cette matière constitue un indicateur probant qui fait l'objet d'une attention particulière dans les établissements collégiaux francophones. En réponse à cette situation spécifique, il importe de savoir que la note qui sera traitée pour l'admission collégiale est la résultante (la note globale) des volets.

Les services régionaux d'admission effectueront une vérification des relevés de notes de première étape reçus et pourraient communiquer avec certains établissements scolaires si l'absence de certaines données avait un potentiel de causer préjudice.

Puisque la seconde étape prendra fin avant la date limite du 2<sup>e</sup> tour des admissions, les résultats sommaires combinés des deux premières étapes pourront évidemment être transmis aux services régionaux en mars en vue des tours d'admission subséquents.

Les services régionaux d'admission estiment que les processus déjà en place permettront à leurs collèges membres de procéder à une admission éclairée, juste et équitable des jeunes présentement en 5<sup>e</sup> secondaire, et ce malgré les disparités de continuum scolaire propres à cette année. Pour de plus amples informations ou pour la gestion des cas d'exception, n'hésitez pas à communiquer avec votre service régional d'admission.



Renée Verlaan  
Directrice générale  
SRAM



Marc Viens  
Directeur général  
SRACQ



Nathalie Besson  
Coordonnatrice  
SRASL

<sup>1</sup> Dans l'éventualité où une école serait en mesure de transmettre un sommaire de deux étapes avant la date limite du 1<sup>er</sup> tour, soit avant la date fixée par le Ministère, les services régionaux d'admission ne pourront toutefois pas refuser ces données puisqu'elles témoigneront officiellement du cheminement scolaire des élèves.